



Bourrique... et bourricots !

DADAISME



“L’ Association nationale Des Amis Des Ânes” (ADADA) est installée à Ambert (63), où réside sa présidente, depuis 1999. Cette structure s’est donnée pour mission de valoriser l’animal, de lui rendre les lettres de noblesse que la mécanisation des campagnes lui a retirées, de soigner les ânes en mauvaise santé, d’aider les plus vieux à terminer leur existence dans de bonnes conditions sanitaires et de lutter contre les cas de maltraitance dont certains sont l’objet... Or, c’est précisément de maltraitance dont l’association a été victime en 2013-2014, suite à une campagne de dénigrement qui aurait fort bien pu lui être fatale.

Lancée par une ancienne employée dont le contrat à durée déterminée n’avait pas été renouvelé, cette campagne de calomnies a jeté un véritable discrédit sur l’association. À tel point qu’elle ne s’en est véritablement relevée qu’après une inspection des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) qui n’a rien trouvé à redire sur le fonctionnement du refuge... « Cette inspection n’appelle aucune observation de ma part », écrivait en juin 2014 le directeur adjoint de la DDPP, mettant ainsi fin aux rumeurs qui circulaient dans le landernau.

Pour bien comprendre le fond de l’affaire, il faut préciser qu’au cours des dernières années, les activités de l’association se sont considérablement développées. Elle est devenue un acteur économique local non négligeable puisqu’elle gère un budget annuel de 500 000 €, s’occupe de quelque 300 ânes répartis sur 34 pâtures situées dans un rayon de 25 kilomètres autour d’Ambert et a permis l’adoption à travers la France de 324 autres.

Ambert, capitale de l’âne

L’ADADA, bien plus qu’un simple dada !...

L’affaire qui a sali l’image de l’ADADA remonte à la période 2013-2014. Tout est parti d’une employée, recrutée pour une durée de six mois dans le cadre d’un contrat d’insertion qui avait été reconduit.

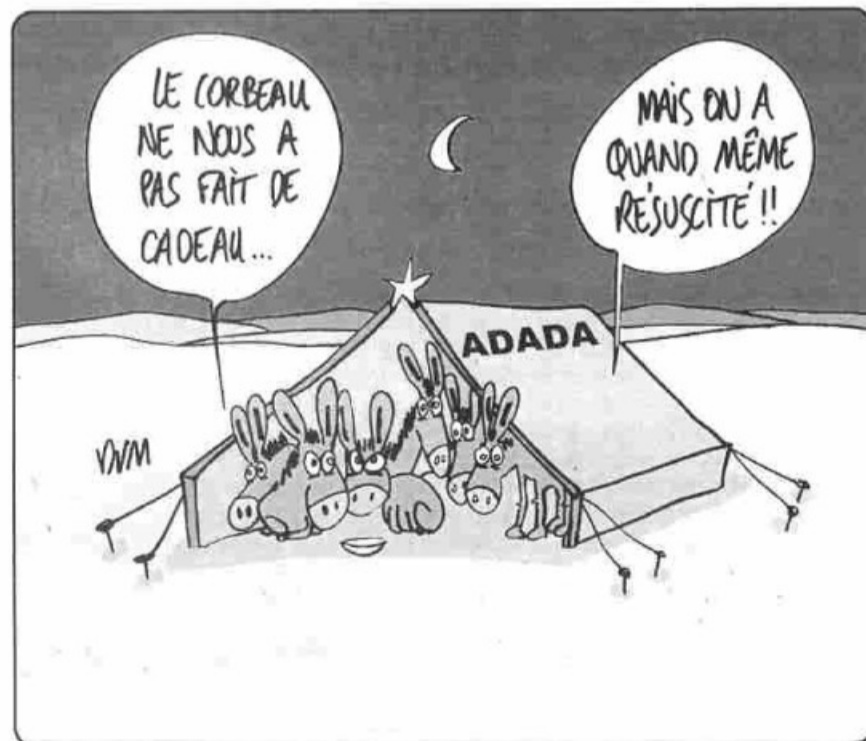
« Alors qu’elle travaillait chez nous, elle jouait au petit chef, avait écarté certains prestataires auxquels nous recourions (maréchal ferrant, transporteurs, intervenants bénévoles), montait les gens les uns contre les autres et racontait des bêtises... Mais nous ne nous étions aperçus de rien ! », explique-t-on du côté des responsables de l’association.

Le problème éclate au grand jour alors que se déroule à Paris le Salon de l’Agriculture 2013 auquel participe l’ADADA. La présidente est informée par téléphone qu’une violente esclandre a opposé l’employée en question à une plus ancienne, bénévole au moment des faits, sur une question de remplacement lié à un arrêt maladie... La virulence de l’altercation, agrémentée de noms d’oiseaux de toutes les couleurs, et le comportement de l’em-

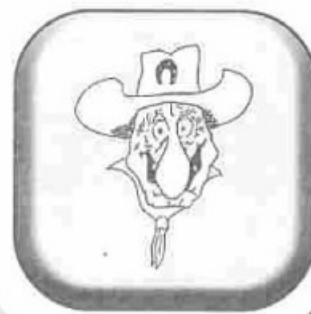
ployée au centre du conflit, obligent les responsables de l’association à réagir en tranchant dans le vif, afin de remettre de l’ordre dans le fonctionnement de la structure. Plus question de renouveler le contrat aidé à durée déterminée de l’employée en question si celle-ci venait à en faire la demande !

Mais l’affaire n’en reste pas là. L’employée mise à l’écart ne s’en laisse pas compter.

Elle réagit aussitôt en propageant un certain nombre d’accusations à l’encontre de l’association et, indirectement, de ceux qui la dirigent... Une véritable campagne médiatique qui passe par l’envoi de courriers à différentes personnes ou organismes, par des prises de contact avec des journalistes et par la diffusion d’images via Internet. L’attaque est si calomnieuse à l’encontre de l’ADADA, que sa présidente décide de porter plainte pour dénigrement : « Je crois qu’elle faisait ça par simple jalousie... Elle aurait voulu être calife à la place du calife », résume après coup un adhérent.



Bourrique... et bourricots !



Toujours est-il que la mayonnaise prend, qu'un climat délétère s'instaure autour de l'association et que l'affaire sème le trouble dans les esprits. À tel point que le bureau de l'ADADA se demande si certains soutiens financiers de l'association ne vont pas finir par lui faire défaut, d'autant que les dons semblent se raréfier: «*Cette période a été un véritable calvaire pour nous tous. Les gens doutaient. Sans compter que parallèlement notre refuge faisait l'objet de déprédations: vols d'outils, saccages, ouvertures de clôtures...*».



Dans un courrier qu'il avait alors adressé à «La Galipote», Etienne Panabière, l'époux de la présidente, écrivait, inquiet: «*Non seulement nous avons sur le dos actuellement un corbeau, mais aussi un avocat bien connu de Clermont-Ferrand qui se permet, d'une façon vicieuse, de laisser entendre que c'est grâce à ce corbeau que le refuge va mieux*».

Une campagne efficace puisqu'elle se traduira par une visite des services de la Direction Départementale de Protection des Populations (ex-DSV). Or tout compte fait, cette dernière se révélera une aubaine pour l'association. En effet, à l'issue de leur contrôle, les inspecteurs de la DDPP jugeront conformes à la législation les soixante points ayant fait l'objet de vérifications... Conformément, le logement et l'ambiance du refuge, le matériel et les équipements dont dispose l'asso-

ciation, la conduite de l'élevage ou la nature du personnel employé!... Conformément aussi, l'entretien et l'alimentation des animaux, ou encore la tenue des registres: «*C'est un véritable cadeau qu'elle nous a fait en nous envoyant la DDPP, explique après coup la présidente et son époux, car leur rapport nous a accordé un vingt sur vingt, ce qui a coupé court à toutes les rumeurs qui circulaient sur Ambert et ailleurs*».

Un verdict qui, de fait, a mis un terme à toute polémique et clos une affaire qui aurait fort bien pu remettre en question l'existence même de l'association des Amis des Ânes. À noter par contre que les plaintes déposées par la présidente de l'ADADA n'ont pas abouti, car pour qu'il en fût autrement il aurait fallu engager une procédure en diffamation et non pour dénigrement.

Un coup de pied de l'âne... oublié !

Une sale histoire donc, que l'ADADA ne méritait pas de vivre au vu du travail exemplaire qu'elle accomplit depuis bientôt cinquante ans. Car l'association est ancienne. Elle a vu le jour en 1968 à l'initiative d'un artiste peintre corrézien, Raymond Boissy, décédé en 2013 à l'âge de 92 ans... «*Il avait créé l'ADADA pour relancer l'âne qui, dans les années 50-60, avait pratiquement disparu de nos campagnes avec la mécanisation*», explique l'un de ses actuels dirigeants.

D'abord domiciliée à Dornez, entre Ussel et Tulle, commune de résidence de son premier président, l'association s'est toujours attribué une vocation nationale. Aussi son siège social s'est-il déplacé au gré de ses changements de président. En fait, l'ADADA a connu trois époques distinctes très liées à la personnalité de chacun d'eux.

Entre 1968 et 1984, l'objectif principal de Raymond Boissy fut de relancer l'élevage de l'âne en France. Pour cela, fin connaisseur du rôle des ânes durant la guerre de 14-18, il effectua de nombreuses conférences, multiplia les animations, offrit des ânes à des maisons d'enfants ou à des foyers de personnes âgées... «*Son but: inciter les braves gens qui le pouvaient à avoir un âne chez eux*».

La seconde époque couvre la période 1984-1999. Durant ces quinze ans, ce fut un autre Corrézien qui prit les rênes de l'association, Jacques Gounet, par ailleurs cofondateur de la Fédération Nationale Ânes et Mulets. L'ADADA fut alors domiciliée du côté d'Uzerche et se consacra surtout au développement de >>>

Par passion depuis l'enfance !

Sise au 66 de la rue de Lyon à Ambert (63), la maison d'habitation de Marinette et Etienne Panabière sert de siège social à l'ADADA. Faute de locaux de taille suffisante mis à disposition, elle en est même le centre névralgique. C'est en ce lieu peuplé d'effigies en l'honneur des ânes, où l'on est accueilli par des aboiements de chiens et par une colonie de chats qui ont été récupérés de ci, de là, que sont prises les décisions. C'est aussi là, que la secrétaire de l'association effectue ses vingt heures de travail hebdomadaire...

«*Depuis que ma femme a pris la présidence de l'association, nous n'avons pas eu un jour de vacances*», explique Etienne Panabière, ajoutant: «*Tous les jours, nous sommes mobilisés de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Comme nous ne disposons pas de locaux adéquats, les gens nous retrouvent ici. C'est là que, chaque matin, nous effectuons un "briefing" avec les salariés de l'association pour organiser le travail des uns et des autres... Car les ânes, ça mange tous les jours!... Bon, cela dit, c'est aussi parce que nous le voulons bien*».

De fait, l'important développement de l'association au cours des dernières années est étroitement lié à l'investissement personnel du couple Panabière. Et ce n'est donc pas un pur hasard si Ambert et ses environs sont devenus la plaque tournante des activités de l'ADADA.

«*Ma femme et moi avons toujours eu, tous deux, la passion des ânes*», confie Etienne Panabière. Un amour qui, pour l'un comme l'au-

tre, remonte à leur plus tendre enfance... «*Mon grand-père était ouvrier agricole dans les Pyrénées orientales, poursuit-il. Il possédait un âne qu'il utilisait pour travailler la vigne et dont il se servait, les dimanches, pour transporter la châtelaine du pays à la messe (...). Et le grand-père de ma femme, qui était agriculteur du côté de Saint-Just-en-Chevalet dans la Loire, avait aussi un âne pour vaquer aux travaux de sa ferme*».

Pas étonnant dès lors que cet amour de l'âne, nourri au petit lait de l'enfance, les ait conduits, un beau jour de 1987, à faire l'acquisition de l'un de ces valeureux représentants de la gent équine. Un premier âne — décédé en 2012 à l'âge de 44 ans — qui sera suivi rapidement de seize autres que le couple installera dans sa propriété de Saint-Just-de-Baffie au sud d'Ambert... «*Dès que nous avons eu des ânes, nous avons adhéré à l'ADADA*», précise Etienne Panabière. Et c'est comme cela, après qu'ils aient fait leurs classes en tant que délégués régionaux de l'association, Marinette Panabière s'est retrouvée, en 1999, présidente de l'association, et que le pays d'Ambert s'est découvert une vocation pour la défense de l'âne.

Un ancrage géographique dont, cependant, la pérennité ne sera assurée que le jour où l'ADADA disposera, sur le secteur, de locaux dignes de son activité et de ses ambitions dans lesquels elle pourra s'installer durablement... La balle semble donc dans le camp des élus du cru!

M.G.



Le repas des ânes



Bourrique... et bourricots !

ADADAISME



ressources de l'ADADA augmentent et ses ambitions avec. Dès 2003 par exemple, elle acquiert cinq hectares de terrains et un bâtiment sur la commune d'Auzelles (63), au lieu dit La Gravière. Ce "refuge" lui permet de recueillir une trentaine d'ânes, dont certains, malades, pourront être hébergés dans des boxes aménagés à l'intérieur du bâtiment. Le 13 mai 2008, l'ADADA est reconnue d'utilité publique. Une décision qui lui ouvre de nouvelles portes sur le plan financier, ce qui lui permet d'envisager la location de pâtures supplémentaires; celles du "refuge" initial s'avérant désormais notablement insuffisantes... De nouvelles parcelles qu'elle s'efforce de trouver dans un rayon de 25 kilomètres autour d'Ambert (Marat, Olliegues, Arlanc, Marsac, Saint-Just de Baffie...), sachant que son statut associatif relevant de la protection animale et non du monde agricole ne lui facilite pas la tâche.

À l'heure actuelle, l'association est devenue une authentique petite entreprise qui gère directement pas moins de 300 ânes répartis sur 34 lieux. Car il faut savoir qu'un âne a besoin chaque année pour son alimentation de 5 000 m³ d'herbage, auquel il faut ajouter du foin (7 à 20 kg/jour) et un complément alimentaire (orge écrasé): «*Ne perdons pas de vue que, chez nous, l'hiver dure 200 jours... Et que cette année, sécheresse oblige, nous avons déjà largement puisé dans nos réserves de foin.*» Une grosse activité donc, qui a nécessité l'acquisition de matériel, mais qui implique aussi l'emploi de 16 salariés (dont 11 soigneurs) recrutés, pour la plupart, dans le cadre de contrats aidés à durée déterminée: «*Nous n'employons que deux personnes hors contrats aidés: une secrétaire, 20 heures par semaine; et un soigneur, 35 heures... Au vu de nos ressources financières, c'est le maximum que nous puissions faire.*» À charge pour ce soigneur et ses aides de donner à manger aux bêtes, de les éduquer, d'assurer leur entretien sanitaire et d'assister les intervenants extérieurs (vétérinaires, maréchal ferrant, dentiste, etc.).

En fait, 300 ânes, c'est le nombre maximum d'animaux dont l'association, à l'heure actuelle, est en mesure de s'occuper directement. Mais elle a trouvé

D'où proviennent les ressources de l'ADADA ?

Un budget de 500 000 € ne se trouve pas sous les sabots d'un âne. Aussi chaque année, l'ADADA doit-elle se démener comme un baudet pour boucler son tour de piste.

Ressource la plus sûre: ses adhérents. Chacun d'entre eux verse une cotisation annuelle de 45 € (47 € à partir de 2016), ce qui leur donne le droit de recevoir la revue trimestrielle de l'association "l'Âne bleu"... Mais il est aussi possible de compléter cet apport par des souscriptions, voire des dons. Par ailleurs, quiconque est en mesure de parrainer un âne. L'animal reste au refuge, mais le parrain bénéficie d'un droit de visite quand bon lui semble. Ce type de contrat concerne de vieux ânes ou des bêtes malades pour lesquels le bienfaiteur accepte de verser 50 €/mois afin de financer son entretien (hors frais vétérinaire).

Parmi les autres sources de financement, mentionnons les aides en provenance de grosses structures associatives telles que "30 millions



d'Amis", la SPA nationale ou la Fondation Bardot.

Quelques menues ressources complémentaires proviennent d'un loto annuel organisé par l'association, d'une présence régulière au Salon de l'Agriculture qui permet de nouer des contacts, de la diffusion d'un calendrier sur lequel figurent les photographies de quelques ânes du refuge (20 €), de la vente de différents produits présentés dans la "boutique" de l'ADADA parmi lesquels deux livres*.

Côté aides publiques, les financements restent limités, puisque l'association doit se contenter des subventions allouées dans le cadre des contrats aidés, et de 1 300 € que lui attribue régulièrement depuis trois ans la communauté de communes d'Ambert.

M.G.

*... "L'Âne de Gloire" de Raymond Bolsy. "Cheminement vers l'autre vie sacrée de Verdun". Un ouvrage consacré à l'utilisation des ânes sur le front pendant la guerre de 14-18. (Prix: 20 €).

... "L'Âne dans tous ses états". Un livre illustré de petit format. Photographies: Francis Debaisieux. Textes: Etienne Panabièrre. (Ed. Debaisieux - Prix: 8 €).

l'âne de compagnie et à son utilisation dans le cadre d'activités de loisirs. À l'époque, l'association s'entoura de spécialistes de l'animal et de vétérinaires susceptibles de conseiller les gens.

Avec l'arrivée de Marinette Panabièrre à la tête de l'ADADA, en 1999, c'est une autre phase de la vie de l'association qui débute. Tout en restant fidèle à ses engagements antérieurs, celle-ci en modifie les priorités. Il est vrai que les temps ont changé et que l'âne est désormais devenu un animal à la mode.

L'ADADA passe au trot !

À compter de cette date, le siège de l'association quitte donc le Limousin pour rejoindre l'Auvergne et son nombre d'adhérents s'accroît sensiblement. Il passe de 215 membres à jour de cotisation en 1999, à plus d'un millier quinze ans plus tard. En conséquence, les



Bourrique... et bourricots !



une alternative pour élargir son champ d'action et ne pas se sentir bridée: «Nous recourons à des contrats d'adoption», explique Étienne Panabière. «Cela concerne les ânes pas trop âgés et d'une bonne sociabilité. Nous les cédon par contrat à des personnes en capacité de

les prendre à charge. Les seules conditions que nous y mettons, c'est un engagement de non revente et un droit de visite deux fois l'an. À ce jour, 324 ânes ont bénéficié de ce genre de contrat... Des ânes que l'on rencontre un peu partout en France et dont nous assurons un suivi».

La maltraitance animale concerne aussi les ânes !

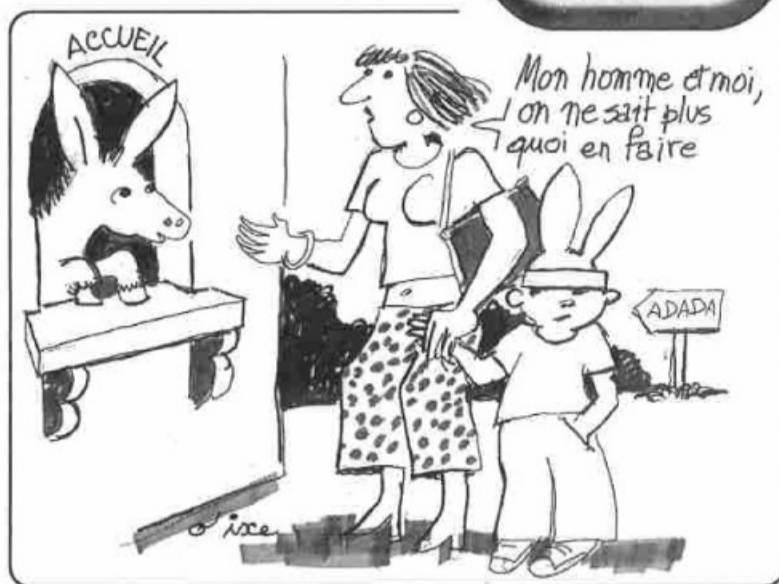
Les ânes dont s'occupe l'ADADA ont des origines diverses. Certains sont là parce qu'une âme charitable a fait en sorte qu'ils échappent à la boucherie: «La filière "âne de boucherie", via l'Italie, peut s'avérer fort lucrative, pour peu que l'on fasse acquisition de l'animal à titre gracieux en l'échange d'une promesse de bons soins... Mais beaucoup ont été remis à l'association par des DDPP suite à une décision de justice, voire à des arrêtés municipaux portant sur les animaux errants. Autre cas de figure: une prise en charge liée au décès ou au départ en maison de retraite du propriétaire de l'animal.

«Il faut savoir, explique-t-on à l'ADADA, qu'un âne a une durée de vie supérieure de dix ans à celle d'un cheval, et qu'il n'est pas rare que certains atteignent les quarante ans. Or les gens qui les achètent les prennent souvent jeunes et vieillissent parfois plus rapidement

qu'eux. (...) Du coup, au refuge, nous avons des ânes de tous âges... Car même si les mâles sont systématiquement castrés, il arrive que les femelles que nous recueillons soient pleines. In fin de compte, les vieux ânes ne représentent que le tiers du cheptel».

La longévité des ânes n'est pas étrangère aux questions de maltraitance animale auxquelles est confrontée de plus en plus souvent l'ADADA. Contrepartie de l'effet de mode, le phénomène s'est amplifié au cours des dernières années. Plus que par des violences, celui-ci se manifeste par un laisser-aller: «L'âne se retrouve cloîtré au fond d'un pré sans aucune visite, sans entretien, sans soins... Il est à l'abandon et vit seul, isolé», explique Étienne Panabière qui gère ce genre de dossiers pour le compte de l'association.

Depuis quelques années, l'ADADA, qui a développé ses interventions en ce



domaine, enregistre deux ou trois plaintes par semaine, «avec une pointe spectaculaire en juillet dernier», souligne Étienne Panabière. En réponse à ces sollicitations, l'association s'efforce, dans un premier temps, d'intervenir en douceur auprès des propriétaires. Mais si cela ne suffit pas, elle peut se montrer plus pressante quitte à leur encontre en se portant partie civile. Cependant, avant d'en arriver à cette extrémité, elle a aussi la possibilité de signaler l'infraction au maire de la commune concernée qui est en droit d'user de son pouvoir de police pour faire rentrer les choses dans l'ordre... «Ce n'est qu'en dernier recours que l'on engage une procédure», explique Étienne Panabière avant d'ajouter: «Cela étant, nous sommes prudents car parfois il ne s'agit que d'un règlement de compte consécutif à une querelle de voisinage... D'où l'utilité pour l'association de disposer d'un bon maillage d'adhérents sur l'ensemble du territoire national».

Force est de constater qu'au fil des ans, l'ADADA est devenue un acteur économique et social non négligeable du pays d'Ambert où elle semble désormais durablement installée. Avec son budget annuel de 500 000 €, elle fait figure de véritable petite PME s'inscrivant pleinement dans l'activité locale. Dans le compte-rendu de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 21 juin 2015, la présidente a d'ailleurs insisté sur le fait que «l'ADADA génère 3 000 nuitées et 1 500 repas répartis sur toute l'année, sans compter les achats effectués chez les commerçants... Et sans parler non plus de différentes activités annexes (stages, visites de scolaires...) qui entrent dans le champ d'actions des Amis de l'Âne».

Or, si depuis l'ère Aulagnier, la Ville d'Ambert octroie gracieusement à l'ADADA une pièce située rue de Goye, et si celle-ci loue par ailleurs un petit studio (rue de Lyon) lui servant de «boutique», il est clair qu'un local mieux adapté à ses besoins d'association en plein développement serait le bienvenu. Qu'en pensent les élus du cru?...

Marc GACHON.

“Botter”, l’emblème du refuge.



Contrairement à d'autres associations, l'ADADA présente la particularité de recueillir des animaux parfois en très mauvais état. “Botter” en est l'illustration type. Blessé à l'arrière-train, cet âne était considéré comme perdu. Pour lui donner une chance de survie, la seule solution était de l'amputer d'un postérieur. Or, il était acquis jusqu'alors qu'un équin était dans l'impossibilité de se mouvoir sur trois pattes et donc de se nourrir. L'ADADA a fait la preuve du contraire. Bien qu'amputé, l'âne se déplace de nouveau correctement grâce à l'implantation d'un dispositif mis au point par un prothésiste du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand.

Un monument dédié à l'âne sera inauguré en juillet 2016.

Maquette de la sculpture qu'il est prévu d'implanter sur le socle.



Très marqué par le rôle des ânes durant la première guerre mondiale, fréquemment utilisés pour le transport des denrées, Raymond Boissy avait fait ériger une stèle en leur honneur à Neuvilleles-Vaucoleurs dans la Meuse. À l'origine de cette initiative, le fait que l'état-major de la 2^{ème} armée ait installé dans cette commune, à l'époque, un hôpital destiné à soigner les ânes blessés au cours des combats.

Or cette stèle ayant été cédée par hé-

ritage à l'ADADA, sa présidente s'est vue contacter voici quelques mois par la mairie du village en question afin d'obtenir l'autorisation d'édifier dessus la sculpture d'un âne grandeur nature. Une convention a été signée à cette fin, une souscription lancée, et l'association a été conviée au jury en charge de la désignation du motif de la sculpture (cf. ci-dessus). L'inauguration du monument, le seul de France dédié à l'âne, est prévue les 30 et 31 juillet 2016.